



Accident seul avec alcool

Par **david1**, le **18/06/2015** à **13:15**

Bonjour

J'ai malheureusement prit la moto de mon cousin alors que j'avais de l'alcool dans le sang. Conséquences j'ai loupé un virage gravillonné la moto a percuté un compteur d'eau, et moi une voiture stationnée.

La moto de mon cousin est morte et pour la voiture, pare-brise, aile , pneu et jante, et portière! Pour ma part ouverture extra articulaire genou et clavicule pour 1 mois d'arrêt! J'ai eu dans mon malheur beaucoup de chance.

La gendarmerie m'a notifié le fait que j'avais 1,26g!!! J'ai honte!

Mes questions sont les suivante:

Est ce que je peux caresser l'espoir que mon assurance prenne quelque chose en charge, ou alors tout est pour ma pomme?

Il y a t-il un recourt quelconque?

D'avance merci de votre réponse

David

Par **chaber**, le **18/06/2015** à **15:18**

bonjour

seuls les dommages subis par les tiers (voiture) seront pris en charge au titre de la

responsabilité civile obligatoire

Selon le contrat une franchise peut être prévue, auquel cas vous en seriez redevable à l'assureur

Les dommages de la moto sont à votre charge

Les dommages corporels que vous avez subis seront à votre charge